

## Agir contre les paradis fiscaux

Ianik Marcil

Numéro 774, septembre–octobre 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/72467ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Marcil, I. (2014). Agir contre les paradis fiscaux. *Relations*, (774), 6–7.



Des membres du jury du TPP, le 1<sup>er</sup> juin dernier. Photo : Henri-Charles Beaudot



compagnie aurait gardé le secret sur ses analyses d'eau.

L'État canadien aussi était au banc des accusés. Tout comme les compagnies minières, il a refusé de présenter une défense devant le Tribunal dont il ne reconnaît pas la légitimité. Le Canada est notamment accusé d'ingéren-

ce dans les processus législatifs des États hôtes afin d'affaiblir leurs codes miniers et leurs régimes fiscaux, et d'offrir à l'industrie minière un soutien économique et financier aveugle aux violations de droits humains par le biais d'Exportation et Développement Canada et de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada. Les nombreux obstacles à l'accès aux tribunaux canadiens pour les personnes affectées par les activités des compagnies minières à l'étranger ont également été déplorés, de même que le caractère volontaire et non contraignant des nombreuses normes existant pour encadrer l'industrie. Enfin, la politique dite de diplomatie économique instaurée en 2013 par le gouvernement canadien a aussi été dénoncée lors des audiences. En vertu de celle-ci, les ambassades canadiennes en Amérique latine semblent davantage pré-

occupées par le développement des compagnies minières que par les conditions de vie des employés et des populations locales, selon les audiences.

Dans un verdict préliminaire, le Tribunal a déclaré les compagnies minières et le gouvernement canadien coupables de diverses violations de droits humains et de non-respect de conventions internationales. Les membres du jury enverront leurs conclusions détaillées au gouvernement Harper, à la Commission interaméricaine des droits de l'Homme ainsi qu'aux Nations unies. La dernière journée de l'événement aura par ailleurs permis aux organisations de commencer l'élaboration d'un plan d'action, qui s'est poursuivie lors du Forum social des peuples à Ottawa, en août dernier. ●

## Agir contre les paradis fiscaux

Le problème des paradis fiscaux reste en grande partie ignoré par nos gouvernements, bien que des solutions existent pour le combattre.

**IANIK MARCIL**

L'auteur est économiste indépendant

Le premier budget du gouvernement Couillard, déposé en juin dernier par le ministre Carlos Leitao, consacre 27 pages à la lutte contre l'évasion fiscale. Pas un mot, toutefois, sur le problème que constituent les paradis fiscaux, le ministre préférant s'attaquer aux taxes de vente impayées par les restaurants ou au travail au noir dans l'industrie de la construction.

Or, l'utilisation, certes légale, des paradis fiscaux par des entreprises québécoises et canadiennes ainsi que par certains individus fortunés, prive le trésor public de revenus substantiels.

Dans son livre *Bill Gates, pay your fair share of taxes... like we do!* (James Lorimer & Company Publishers, 2012), la comptable et fiscaliste Brigitte Alepin a estimé que cette évasion fiscale représentait entre 3,5% et 5,5% des revenus totaux de l'État fédéral comme provincial. Bien que l'opacité de ces transactions rende difficile une évaluation précise des pertes encourues pour la collectivité, force est de constater que deux phénomènes se sont aggravés ces dernières années: la fuite de capitaux et la diminution des impôts payés par les entreprises. Le collectif québécois Échec aux paradis fiscaux, qui regroupe plusieurs organisations syndicales, étudiantes et

civiles, estime que la part d'actifs des compagnies canadiennes inscrites dans les paradis fiscaux est passée de 11 milliards de dollars en 1990 à plus de 170 milliards en 2012, une augmentation de 1500%.

Pourquoi ces «juridictions de complaisance», comme on les appelle, posent-elles problème? Essentiellement pour deux raisons.

Premièrement, ces «investissements» dans les paradis fiscaux n'en sont pas: ils ne génèrent aucune activité économique réelle et ne sont utilisés qu'à des fins d'évasion fiscale. Les entreprises ayant réalisé des profits au Canada n'en font donc pas bénéficier la collectivité par la suite en les réinvestissant, mais thésaurisent tout simplement ces liquidités sur les marchés financiers mondiaux.

Deuxièmement, cette mécanique prive le fisc de revenus importants



sous forme d'impôts qui ne sont pas payés au Canada. En théorie, par le biais du principe dit de «non double imposition», une entreprise ou un individu ne peut être imposé pour le même revenu dans deux juridictions. Cela se comprend. Mais en réalité, ce principe est perverti, certains en venant à n'être imposés nulle part grâce à des traités bilatéraux entre le Canada et des paradis fiscaux (la Barbade, les Bermudes, etc.), qui permettent à des entreprises et à des contribuables de payer leurs impôts là où ils sont les moins élevés, voire nuls.

Ce faisant, le gouvernement fédéral se crée ainsi lui-même une concurrence fiscale qui justifie sa propension à abaisser le taux d'imposition des entreprises. L'art de se tirer consciemment dans le pied, en somme. Fait accablant, le Canada a grandement contribué à la naissance des paradis fiscaux, comme le démontre Alain Deneault dans son important ouvrage, *Paradis fiscaux: la filière canadienne* (Écosociété, 2014).

Nous avons l'impression que ces structures juridiques et fiscales complexes, aux règles du jeu établies à l'extérieur de nos frontières, nous échappent totalement. Il y a là un éloignement symbolique et géographique de la responsabilité sociale des entreprises qui fait en sorte que nous, simples citoyens, avons le sentiment que la solution au problème est hors de portée. Comment le Canada peut-il combattre cette évasion fiscale légale qui se joue sur un échiquier mondial? De surcroît, comment le gouvernement du Québec pourrait-il agir sur des questions qui relèvent en grande partie de compétences fédérales?

Pourtant, des solutions existent. Le collectif Échec aux paradis fiscaux a publié au mois de mai dernier un rapport intitulé *Paradis fiscaux: Des solutions à notre portée*. Il propose sept recommandations très concrètes au gouvernement du Canada afin de mettre fin à ces privilèges immoraux et économiquement inefficaces. Ces propositions sont très précises, voire tech-

niques, mais se résument à deux éléments: une plus grande transparence et la suppression de privilèges accordés aux multinationales canadiennes. Des solutions tout à fait applicables, mais que le gouvernement Harper refuse d'adopter (une motion du NPD en ce sens a d'ailleurs été rejetée le 29

avril dernier par les conservateurs, alors que tous les autres partis l'appuyaient). Quant au gouvernement Couillard, il refuse, comme tous ses prédécesseurs, de défendre de telles solutions en prétendant faussement qu'il n'y peut rien. ●

## Une solidarité internationale vivante

Le Forum social mondial sur les initiatives de paix et la sécurité humaine fut l'occasion de débattre d'enjeux géopolitiques cruciaux.

### MOULOUD IDIR

Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle, beaucoup de réflexions et d'écrits ont développé la notion d'impérialisme pour expliquer les conflits armés menés par les États industrialisés capitalistes. Sommairement, l'expansionnisme militaire est vu comme une conséquence de la conquête de «nouveaux marchés» pour ces pays. Dans cette optique, ce sont les tensions liées à l'extension du capitalisme qui sont à l'origine de la guerre de 1914-1918.

Un siècle plus tard, les commémorations officielles du centenaire du déclenchement de la Première Guerre mondiale, initiées par de nombreux États occidentaux, visent surtout à consolider leurs conglomérats militaristes et affairistes. L'impérialisme prend de nouveaux visages, cette fois sous l'égide de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Les membres dominants de cette organisation mènent une guerre de classe au niveau planétaire pour la consolidation d'intérêts géostratégiques et l'imposition

d'un nouveau système impérial au service du capitalisme néolibéral.

C'est dans ce contexte que des mouvements de solidarité internationale, animés par des principes et des convictions pacifistes, écologistes, antimilitaristes, féministes, antiracistes et anti-impérialistes, se sont mobilisés pour partager leurs contre-discours et leurs luttes pour la paix. Du 6 au 9 juin dernier, ils organisaient le premier Forum social mondial sur les initiatives de paix et la sécurité humaine à Sarajevo, en Bosnie-Herzégovine.

Le choix de cette ville n'est pas le fruit du hasard, l'assassinat, en juin 1914 à Sarajevo, de l'archiduc

L'auteur est responsable du secteur Vivre ensemble au Centre justice et foi

L'assemblée d'ouverture du forum, le 6 juin dernier. Photo: Lucas Wirl

